

From: [Davies, Cathy](#)
To: [Davies, Cathy](#)
Subject: FW: An email from Premier Kathleen Wynne / Un courriel de la première ministre Kathleen Wynne
Date: May-11-16 8:50:38 AM

From: Premier of Ontario | Première ministre de l'Ontario [<mailto:Premier@ontario.ca>]
Sent: Friday, May 6, 2016 12:17 PM
Subject: FW: An email from Premier Kathleen Wynne / Un courriel de la première ministre Kathleen Wynne

Please see below an email from Premier Kathleen Wynne to the chair of the local Board of Health.

Vous trouverez ci-dessous un courriel de la première ministre Kathleen Wynne à la présidence du conseil local de santé.

[Version française après le texte anglais.]

Today, the Honourable Liz Sandals, Minister of Education, announced investments and regulatory changes to support the use of schools as community hubs.

In August 2015, the Community Hubs Framework Advisory Group, chaired by Special Advisor, Karen Pitre, released *Community Hubs in Ontario: A Strategic Framework and Action Plan* ("Action Plan"), a report with 27 recommendations on how our government can support community hub development. Today's announcement represents the latest in a series of many steps our government has taken towards implementing all of the recommendations.

In response to the Action Plan's recommended short-term strategy for school property and extensive stakeholder consultation, the Ministry of Education has made the following amendments to Ontario Regulation 444/98 – *Disposition of Surplus Real Property*:

- Extend the current surplus school circulation period from 90 days to 180 days, providing listed public entities with 90 days to express interest in the property and an additional 90 days to submit an offer
- Expand the list of public entities to receive notification of surplus school property disposition.

This means that school boards will begin circulating surplus school properties that they are seeking to sell or lease to an expanded list of public entities, including public health units as of September 2016.

These amendments will provide more opportunities for community organizations to

purchase or lease surplus school properties in order to allow for continued community use.

The Ministry of Education is also supporting the use of schools as community hubs by investing \$90 million through new capital funding programs that will help schools better serve students, families and communities.

Information regarding the changes to Ontario Regulation 444/98 and the school board disposition process can be found on the following website:
<http://www.edu.gov.on.ca/eng/parents/properties.html>.

For guidance on how your organization can connect with community partners and explore community hub development, I encourage you to contact the Community Hubs Secretariat at Community.Hubs@Ontario.ca.

I believe this initiative represents an important step in supporting the government's objectives of removing barriers to community hub development, coordinating planning opportunities for public assets to serve as hubs, providing integrated service delivery to communities, and respecting the importance of local planning decisions.

I want to express my sincere appreciation to the many community organizations and other public sector entities for the feedback received to inform these changes and for their ongoing efforts to better serve Ontarians.

We are committed to continuing to engage collectively with our partners to build on the strengths of our partnerships. This will further improve community access to schools to support the communities they serve, as well as supporting our vision for Ontario as the best place to live, work and raise a family.

I look forward to continuing to work together.

Kathleen Wynne
Premier

c: The Honourable Liz Sandals
Karen Pitre, Special Advisor on Community Hubs

Aujourd'hui, l'honorable Liz Sandals, ministre de l'Éducation, a annoncé des investissements et des changements réglementaires pour favoriser l'utilisation des écoles en tant que carrefours communautaires.

En août 2015, le Groupe consultatif de la première ministre chargé du cadre pour les carrefours communautaires, présidé par la conseillère spéciale, Karen Pitre, a publié

le rapport intitulé *Les carrefours communautaires en Ontario : un cadre stratégique et plan d'action* (le Plan d'action), un rapport assorti de 27 recommandations expliquant comment notre gouvernement peut favoriser la création de carrefours communautaires. L'annonce faite aujourd'hui représente la dernière d'une série de mesures que notre gouvernement a prises pour mettre en œuvre toutes les recommandations.

En réponse à la stratégie à court terme relative aux biens scolaires recommandée dans le Plan d'action et aux consultations exhaustives des intervenants, le ministère de l'Éducation a apporté les modifications suivantes au Règlement de l'Ontario 444/98 - Aliénation de biens immeubles excédentaires :

- Prolonger le délai de mise en circulation des biens excédentaires de 90 à 180 jours pour accorder aux entités publiques inscrites sur la liste 90 jours pour pouvoir exprimer un intérêt à l'égard du bien et 90 jours de plus pour faire une offre.
- Élargir la liste des entités publiques qui recevront un avis d'aliénation des biens excédentaires.

Ceci signifie que les conseils scolaires commenceront à mettre en circulation les biens scolaires excédentaires qu'ils souhaitent vendre ou louer à une liste élargie d'entités publiques, notamment les bureaux de santé publique, à compter de septembre 2016.

Ces modifications offriront davantage d'occasions aux organismes communautaires d'acheter ou de louer des biens excédentaires pour continuer à les utiliser à des fins communautaires.

Le ministère de l'Éducation est également en faveur de l'utilisation des écoles en tant que carrefours communautaires. C'est la raison pour laquelle il investit 90 millions de dollars, par le biais de nouveaux programmes de financement des immobilisations, pour aider les écoles à mieux servir les élèves, les familles et les communautés.

Vous trouverez des renseignements concernant les modifications apportées au Règlement de l'Ontario 444/98 et le processus d'aliénation relatif aux conseils scolaires sur le site Web suivant :

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/properties.html>.

Pour savoir comment votre organisme peut communiquer avec des partenaires communautaires et se renseigner sur la création de carrefours communautaires, je vous encourage à contacter le Secrétariat des politiques en matière de carrefours communautaires, en envoyant un courriel à Community.Hubs@Ontario.ca.

Je suis convaincue que cette initiative permettra d'appuyer les objectifs du gouvernement consistant à éliminer les obstacles à la création de carrefours communautaires, à coordonner les possibilités de planification des actifs publics pour les transformer en carrefours, à offrir aux communautés une prestation des services

intégrée, et à tenir compte de l'importance des décisions locales en matière de planification.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude aux nombreux organismes communautaires et aux autres entités publiques pour leur rétroaction sur laquelle ces changements reposent et pour les efforts constants qu'ils déploient pour mieux servir les Ontariennes et les Ontariens.

Nous sommes déterminés à poursuivre notre collaboration avec nos partenaires pour renforcer les points forts des partenariats que nous avons noués. Ceci permettra de faciliter davantage l'accès communautaire aux écoles pour qu'elles puissent soutenir les communautés qu'elles servent, et de renforcer notre vision de l'Ontario comme étant le meilleur endroit où vivre, travailler et élever une famille.

J'attends avec impatience de poursuivre notre collaboration.

La première ministre de l'Ontario,

Kathleen Wynne

c. c. L'honorable Liz Sandals, ministre de l'Éducation
Karen Pitre, conseillère spéciale de la première ministre en matière de
carrefours communautaires